

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI LE 5 OCTOBRE 2020 À 19 HEURES 30.

Nombre de citoyen(s) présent(s) : 3

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences :

Mesdames Hélène Campbell, conseillère
Marianne Cardinal, conseillère
Nathalie Dorais, conseillère
Patricia Rachofsky, conseillère

Messieurs Martin Bellefroid, maire
Jean Asnong, conseiller
Stephan Duquette, conseiller

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 : 30 heures.

2020-10-205 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Stéphane Duquette, appuyé par Madame Marianne Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert :

Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Période de questions.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

Réglementation

3.1 Adoption de la politique de capitalisation et d'amortissement.

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-08 concernant la rémunération des élus.

3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-09 concernant la gestion contractuelle.

Administration et Finances

4.1 Demande de participation financière demandée par Centraide Richelieu-Yamaska

4.2 Réception des soumissions concernant l'achat et l'installation de la fournaise.

4.3 Fermeture du bureau municipal au public et ouvert sur rendez-vous.

Engagement de crédits (dépenses)

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs.

Inspection et Urbanisme

Inspecteur en bâtiments – Rapport septembre 2020.

6.1 Réception du plan d'implantation de Monsieur Denis Corneillier concernant un changement de zonage.

Voirie et Hygiène

7.1 Octroi du contrat pour la collecte des ordures.

7.2 Octroi du contrat pour le recyclage.

7.3 Octroi du contrat pour la cueillette des matières organiques.

7.4 Octroi du contrat de déneigement des chemins.

7.5 Mandater la compagnie Dessins Drummond Inc, pour la préparation des plans pour le garage municipal.

7.6 Autorisation pour la réparation d'un pont et l'accotement sur le Chemin des Rivières.

Loisirs et Culture

8.1 Demande d'autorisation de traverse de routes par le Club Motoneige Baie Missisquoi.

Varia

Période de questions.

Levée de la séance

Adopté

2020-10-206 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2020.

Il est proposé par Monsieur Stéphan Duquette, appuyé par Madame Marianne Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 soit et est adopté tel que rédigé. Madame Hélène Campbell mentionne qu'elle n'a pas pris connaissance du procès-verbal.

Adopté

2020-10-207 Adoption de la politique de capitalisation et d'amortissement.

Il est proposé par Madame Nathalie Dorais, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la politique de capitalisation et d'amortissement ci-dessous décrite soit adoptée.

Politique de capitalisation et d'amortissement

Objectif

La politique de capitalisation et d'amortissement se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisation et d'amortissement en fonction des critères préétablis par la municipalité et ayant une incidence significative sur la situation financière.

Définitions

Immobilisations : Éléments d'actifs corporels et incorporels identifiables comprenant des éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur par la municipalité. De plus, ces actifs doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés pour la production de biens, pour la prestation ou pour le fonctionnement de l'administration, à être en location à des tiers, ou bien au développement ou à la mise en valeur à la construction, à l'entretien ou à réparation d'autres immobilisations corporelles;
- La durée économique s'étend au-delà d'un exercice;
- Ils sont acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Regroupement aux fins d'immobilisations : Lorsque plusieurs biens sont nécessaires pour rendre opérationnel un bien, un service, le choix de capitaliser ou non sera en fonction du montant résultant de ce regroupement d'éléments d'actifs,

Coût : Montant de la contrepartie donnée pour acquérir, construire, développer, mettre en valeur ou améliorer une immobilisation. Le coût englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou la mise en valeur, ou à l'amélioration de l'immobilisation, y compris les frais engagés pour amener celle-ci à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue. Le coût des immobilisations reçu sous forme d'apports, y compris celles reçues en lieu et place des droits d'aménagements, est réputé être égal à leur juste valeur à la date de l'apport.

Améliorations : Les dépenses d'amélioration sont celles qui ont pour effet d'accroître la capacité de production ou de services d'une immobilisation.

Le potentiel de production ou de service peut être accru lorsque :

- La capacité de production ou de service estimée antérieurement est augmentée;
- Les frais d'exploitation afférents sont réduits;
- La durée de vie est prolongée;
- La qualité des extrants est améliorée.

Améliorations locatives : Une amélioration locative se distingue par les caractéristiques suivantes :

- Les modifications sont apportées à des immobilisations détenues en vertu de contrats de location;
- La municipalité doit défrayer le coût de ces améliorations;
- Les améliorations doivent de nature durable et apporter des avantages à la municipalité sur plusieurs années.
- **Entretien et réparation :** Les dépenses d'entretien et de réparation permettent le maintien du potentiel de service d'une immobilisation pendant une durée de vie utile donnée. Ces dépenses sont imputées aux activités de fonctionnement et ne font pas partie du coût de l'immobilisation.

Durée de vie utile : La durée de vie utile est la période estimative totale, débutant à la date d'acquisition ou du transfert à la catégorie d'immobilisation, durant laquelle cet actif est susceptible de rendre service à la municipalité. Les immobilisations, sauf les terrains, ont une durée de vie utile limitée.

Amortissement : L'amortissement constitue la méthode de répartition du coût de l'immobilisation sur les exercices au cours desquels un service est fourni.

Principes généraux

Critères de constatation : Une immobilisation est comptabilisée et présentée dans les états financiers lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Elle respecte la définition d'une immobilisation;
- Il existe une base de mesure appropriée pour l'immobilisation et il est possible de faire une estimation;

- Il est prévu que la municipalité bénéficie des avantages économiques futurs rattachés à l'immobilisation;
- Le coût relié à cet actif ou à ce regroupement d'actifs est égal ou supérieur au seuil de capitalisation suivant, identifié par catégorie d'actif :

-Infrastructure	10 000\$
-Bâtiment	10 000\$
-Véhicule	5 000\$
-Améliorations locatives	10 000\$
-Ameublement et équipement de bureau	500\$
-Logiciel et équipement informatique	500\$
-Machinerie, outillage et équipement divers	1 000\$
Terrain	1\$
Autres	10 000\$

Mesure : Les immobilisations doivent être comptabilisées au coût.

Achat : Le coût d'une immobilisation acquise comprend le prix d'achat et les autres frais d'acquisition tels que :

- Les frais d'installation;
- Les frais de conception;
- Les honoraires professionnels tels que des ingénieurs et des architectes;
- Les frais juridiques;
- Les frais d'arpentage;
- Les frais d'assainissement et d'aménagement du terrain;
- Les frais de transport et les droits de douane;
- Les taxes de vente nettes.

Construction : En plus du coût d'achat, le coût d'une immobilisation construite par la municipalité comprend :

- Les matières premières;
- La main d'œuvre directe;
- Les études préliminaires;
- Les frais d'architecte;
- Les frais de surveillance;
- Les frais de contrôle de qualité;
- Les permis de construction;
- Les coûts d'excavation;
- Les frais financiers reliés à la construction.

Dons : Le coût d'une immobilisation reçue à titre gratuit comprend :

- La juste valeur marchande du bien reçu à la date d'acquisition;
- Les autres frais inhérents à l'acquisition.

Les coûts des infrastructures et des rues cédées par les promoteurs est égal à la valeur des travaux exécutés par ceux-ci

Amortissement : La méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie est retenue. La durée de vie utile retenue pour chaque catégorie d'immobilisation est présentée en annexe de la politique. Cependant, en cas d'utilisation excessive d'un bien, une méthode accélérée est suggérée.

L'amortissement sera imputé dans l'année suivant l'acquisition ou la mise en service du bien.

Les terrains ont une durée de vie illimitée et ne sont pas amortis.

La radiation du coût de l'amortissement cumulés s'effectue lorsque l'immobilisation est complètement amortie.

Aucun amortissement ne sera imputé dans l'année de la disposition ou de la mise hors service de l'immobilisation.

Modalités d'application

Le trésorier est responsable de l'application de cette politique. Cependant, les directeurs de services doivent informer le trésorier lors de situations telles que :

- L'acquisition, la modification, l'échange et la vente d'une immobilisation;
- La mise hors service (destruction, perte, abandon) d'une immobilisation;
- La désuétude d'une immobilisation;
- Les dommages matériels aux immobilisations;
- La réception à titre gratuit (don) d'une immobilisation;
- Le coût engagé pour les améliorations;
- La révision de la vie utile.

Annexe 1 - Catégorie d'immobilisations et vie utile

CATEGORIE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	VIE UTILE
Infrastructures	Eau potable	
	Usine de traitement de l'eau potable	40 ans
	Conduites d'eau potable	40 ans
	Eaux usées	
	Usines et bassins d'épuration	40 ans
	Conduites d'égouts	40 ans
	Réseau routier	
	Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	40 ans
	Surfaçage d'origine	15 ans
	resurfaçage majeur	20 ans
	Aménagement des dépôts à neige	20 ans
	Système d'éclairage des rues	20 ans
	Aménagement des aires de stationnement	20 ans
	Aménagement de parcs et terrains de jeux	20 ans
Autres infrastructures	40 ans	
Bâtiments	Edifices administratifs	40 ans
	Edifices communautaires et récréatifs	40 ans
Améliorations Locatives	Durée du bail	15 ans max.
Véhicules	Automobiles	10 ans
	Véhicules lourds	20 ans
	Autres véhicules à moteur	10 ans
Ameublement, équipement bureau	Equipelement informatique	5 ans
	Equipelement téléphonique	10 ans
	Ameublement et équipement de bureau	10 ans

	Autres	10 ans
Machinerie, outillage et équipements	Machineries lourdes	20 ans
	Unités mobiles	10 ans
	Autres	5 ans ou 10 ans selon la nature
Terrains	Tous les terrains, rattachés ou non à d'autres Immobilisations	non amorti
Autres	Autres immobilisations non décrites	Selon la nature

Adopté

2020-10-208 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-08 concernant la rémunération des élus.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter le présent point à une séance ultérieure.

Adopté

2020-10-209 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-09 concernant la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par Madame Nathalie Rachofsky qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 441 du Code municipal le règlement numéro 2020-09 concernant la gestion contractuelle. Elle dépose également le projet de règlement.

Adopté

2020-10-210 Demande de participation financière demandée par Centraide Richelieu-Yamaska

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Nathalie Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant de 150.00\$ à remettre à la Fondation Centraide Richelieu-Yamaska.

Adopté

2020-10-211 Réception des soumissions concernant l'achat et l'installation de la fournaise.

Considérant la réception concernant l'achat et l'installation d'une fournaise à l'huile convertible au gaz pour les bureaux municipaux et qui se décrivent comme suit :

- Chauffage Papineau Inc : Fournaise 194 000 BTU Concerto, modèle BGC-7 sections, plus les accessoires et l'installation, garantie 5 ans pièces et 1 an main d'œuvre : 7 182.00\$ taxes non incluses.
- Groupe NK Inc. : Fournaise 224 000 BTU Concerto, Modèle BGC-8 sections, plus les accessoires et l'installation, garantie, 5 ans composantes, 3 ans sur la pompe, valve de pression 1 an et garantie main d'œuvre 2 ans. : 8 432.65\$ taxes non incluses.

Considérant le rendement de la fournaise du Groupe NK Inc. et les garanties supplémentaires;

Par conséquent, il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Marianne Cardinal et résolu l'unaniment des conseillers présents d'accorder le contrat de changement de fournaise à la compagnie Groupe NK Inc. De prendre les informations nécessaires à savoir : Si les calorifères seront vérifiés et le tarif horaire pour le service après vente.

Adopté

2020-10-212 Fermeture du bureau municipal au public et ouvert sur rendez-vous.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit ouvert sur rendez-vous en raison de la pandémie. Qu'une procédure sera mise en place pour que la bibliothèque reste ouverte le samedi.

Adopté

2020-10-213 Autorisation de paiement des comptes

Il est proposé par Madame Marianne Cardinal, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes pour le mois d'octobre 2020. Madame Hélène Campbell étant contre le paiement du chèque numéro 4714.

4694	Benoit Bernier	Voirie	910.00 \$
4695	La Coop des Montérégiennes	Ponceau	4 268.12 \$
4696	Les entreprises Denexco	Nivelages des rues	1 040.52 \$
4697	120330 Canada inc,	Location entrepôt (12 mois)	3 449.25 \$
4698	Les Éditions Juridiques FD	Renouvellement service maj Code civil	77.70 \$
4699	Gestim	Service d'inspection/permis	926.59 \$
4700	Lavage du Haut-Richelieu	Nettoyage des fenêtres hôtel de ville	2 040.81 \$
4701	L'Homme et Fils BMR	Outillage	48.91 \$
4702	Multi-lignes Guy Poiré	Nouvel appareil et installation avec IHR	1 558.27 \$
4703	Municipalité de Saint-Armand	Interventions services incendies 2020-06	1 006.32 \$
		Interventions services incendies 2020-07	1 355.42 \$
		Interventions services incendies 2020-08	230.16 \$
4704	Nopac	Collecte compost	3 870.06 \$
		Collecte matières résiduelles	1 724.45 \$
		Collecte recyclage	3 476.56 \$
4705	Papeterie Cowansville	Sac à poubelles	34.48 \$
		Matériel de bureau	621.38 \$
		Fourniture de bureau	32.52 \$
		Fourniture de bureau	12.25 \$
4706	André Paris	Entretien fossé	2 227.65 \$
4707	RIGMRBM	Enfouissement et compostage août	1 086.59 \$
4693	Rona	Fourniture installation pétanque	7.11 \$
		Fourniture installation pétanque	206.54 \$
		Outillage/pelle	24.57 \$
		Fourniture installation pétanque	59.38 \$
		Peinture	227.53 \$
4709	Sani-Éco	Traitement du recyclage/septembre	327.57 \$
4710	Seney Électrique	Réparation fils souterrain/parc municipal	232.79 \$

4711	Solution Burotic 360	Contrat entretien/copies	31.60 \$
4712	Toilette portatives Sanibert	Location mois de septembre	183.96 \$
		Location mois de septembre octobre	183.96 \$
4713	DM Choquette	Pierre ponceau/Chemin des Rivières	440.17 \$
4714	Ville de Bedford	Collecte du verre / septembre	29.08 \$
		Quote-part 2020, 2e versement	3 803.00 \$
4715	Vivo Technologies	Régler problème de téléphonie	2 496.69 \$
4716	Petite Caisse	Achat par petite caisse	253.40 \$
Total			38 505.36 \$

Paiement par débit

Bell Mobilité	iPad du maire	98.89 \$
Hydro-Québec	Éclairage bâtiment du 08/07 au 03/09	362.17 \$
IHR Télécom	Services Internet/téléphonique	189.48 \$
Revenu Québec	Ajustement sommaire des retenus/cotisations	399.11 \$
La Capitale Ass.	Ass. Collectives Août	852.67 \$
Desjardins Sécurité Financière	REER Cotisations employeur/employé Juillet	133.48 \$
D.A.S. Provinciales	Août - Impôt, RRQ, FSS, RAP et CNESST	2 433.62 \$
D.A.S. Fédérales	Août - Impôt, RPC et Ass. Emploi	803.80 \$
CARRA	Régime de retraite des élus/août	517.41 \$
Visa Desjardins	Bureau DG	661.11 \$
	Essence	135.00 \$
Total		6 586.74 \$

Total à payer 45 092.10 \$

Payé

Salaires	Employés - septembre	5 973.65 \$
Salaires	Élus - septembre	3 089.94 \$
Total		9 063.59 \$

Grand total des dépenses 54 155.69 \$

Adopté

2020-10-214 Réception du plan d'implantation de Monsieur Denis Corneillier concernant un changement de zonage.

Considérant une demande de changement d'usage pour la zone C-3 a été déposée par Monsieur Denis Corneillier;

Considérant que Monsieur Corneillier a déposé un plan d'implantation pour la construction de mini-entrepôts;

Construction que Monsieur Corneillier accepte de se conformer aux exigences du règlement de zonage, ainsi qu'aux demandes du conseil municipal;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Stéphan Duquette, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la Firme Gestim pour préparer le projet de modification d'usage à la zone C-3.

Adopté

2020-10-215 Octroi du contrat pour la collecte des ordures.

Considérant qu'une demande de soumission pour la collecte et le transport des ordures à été envoyée à 3 entreprises;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et qui se décrit comme suit :

9166-2452 Québec Inc. Nopac : 16 900.00\$ taxes non incluses pour 13 collectes annuelle.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de collecte et le transport des ordures à la compagnie -9166-2452 Québec Inc. Nopac pour un an, débutant le 1^{er} janvier 2021. Que le maire Monsieur Martin Bellefroid et la directrice générale Madame Lucie Riendeau soient autoriser à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Adopté

2020-10-216 Octroi du contrat pour le recyclage.

Considérant qu'une demande de soumission pour la collecte et le transport des matières secondaires destinées au recyclage a été envoyée à 3 entreprises;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et qui se décrit comme suit :

9166-2452 Québec Inc. Nopac : 35 178.00\$ taxes non incluses pour 26 collectes annuelle.

Par conséquent, il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de collecte et le transport des matières secondaires destinées au recyclage à la compagnie 9166-2452 Québec Inc. Nopac pour un an, débutant le 1^{er} janvier 2021. Que le maire Monsieur Martin Bellefroid et la directrice générale Madame Lucie Riendeau soient autoriser à signer le contrat pour et au nom de la municipalité

Adopté

2020-10-217 Octroi du contrat pour la cueillette des matières organiques.

Considérant qu'une demande de soumission pour la collecte et le transport des matières organiques destinées au compostage a été envoyée à 3 entreprises;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et qui se décrit comme suit :

9166-2452 Québec Inc. Nopac : 35 420.00\$ taxes non incluses pour 35 collectes annuelle.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Stéphan Duquette, appuyé par Madame Nathalie Dorais et résolu à la majorité des conseillers présents d'accorder le contrat de collecte et le transport des matières organiques destinées au compostage à la compagnie -9166-2452 Québec Inc. Nopac pour un an, débutant le 1^{er} janvier 2021. Que le maire Monsieur Martin Bellefroid et la directrice générale Madame Lucie Riendeau soient autoriser à signer le contrat pour et au nom de la municipalité

Adopté

2020-10-218 Octroi du contrat de déneigement des chemins.

Considérant qu'une demande de soumission pour le déneigement et l'entretien des chemins municipaux pour la saison 2020-2021 a été envoyée à 4 entreprises;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et qui se décrit comme suit :

Adams Excavation – 9105- 2803 Québec Inc. : 80 452.28\$ taxes non incluses;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de déneigement et d'entretien des chemins municipaux pour la saison 2020-2021 à la compagnie Adams Excavation. Que le maire Monsieur Martin Bellefroid et la directrice générale Madame Lucie Riendeau soient autoriser à signer le contrat pour et au nom de la municipalité

Adopté

2020-10-219 Mandater la compagnie Dessins Drummond Inc, pour la préparation des plans pour le garage municipal.

Il est proposé par Madame Nathalie Dorais, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la compagnie Dessins Drummond Inc., pour la préparation d'un plan pour la construction d'un garage municipal.

Adopté

2020-10-220 Autorisation pour la réparation d'un pont et l'accotement sur le Chemin des Rivières.

Il est proposé par Monsieur Stéphan Duquette, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la réparation d'un pont de l'accotement sur le Chemin des Rivières.

Adopté

2020-10-221 Demande d'autorisation de traverse de routes par le Club Motoneige Baie Missisquoi.

Considérant une demande d'autorisation de traverse de route par le Club motoneige Bais Missisquoi;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Stéphan Duquette, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande.

Adopté

2020-10-222 Décision concernant le terrain de basket-ball.

Considérant que le terrain de basket-ball sert au remisage du véhicule de voirie et autres équipements;

Considérant la demande des jeunes à l'effet qu'ils veulent avoir accès au terrain;

Par conséquent, il est proposé par Madame Marianne Cardinal, appuyé par Madame Nathalie Dorais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de libérer le terrain de basket-ball afin d'en donner l'accès aux joueurs.

Adopté

2020-10-223 Demande au Ministère des Transports pour la réparation d'un pont sur la route 133.

Considérant que le pont de traverse de chemin à la hauteur du 286 de la route 133 doit être réparé;

Considérant que le passage de camions sur ce pont cause une grande vibration et du bruit;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents que demande soit faite au Ministère des Transports de faire les réparations nécessaires.

Adopté

Madame Hélène Campbell quitte son siège pour prendre place dans la salle du conseil à 21 :26 heures.

Monsieur Jean Asnong quitte son siège à 21 :34 heures.

2020-10-224 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Stéphan Duquette, appuyé par Madame Nathalie Dorais et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 21 :35 heures.

Adopté

Martin Bellefroid,
Maire

Lucie Riendeau gma
Directrice générale

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020.

Lucie Riendeau gma
Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid, maire